

Conditions Spécifiques de Vente Export 3J

Les présentes conditions spécifiques de vente s'appliquent à l'étiquette "Export 3j".
Pour tout ce qui n'y est pas prévu, l'expéditeur se réfèrera aux conditions générales de vente applicables aux prestations Courrier - Colis de La Poste.

1- Définition du produit

Etiquette à apposer sur tous plis de 0 à 2kg, contenant des documents et/ou des marchandises, à destination des pays mentionnés ci-dessous (§2), affranchis en service Prioritaire uniquement.

La Poste s'engage sur un délai de distribution (1) en 3 jours ouvrés (soit 72h), sous réserve de dépôt en boîte aux lettres ou au guichet avant l'heure limite de dépôt indiquée localement. Aucune option n'est admise avec Export 3j.

Le délai de 3 jours ouvrés se calcule entre le scannage du code à barres après collecte en boîte aux lettres ou en bureau de poste et le scannage du code à barres par le facteur au retour de sa tournée de distribution.

L'expéditeur peut connaître la date de distribution de son pli Export 3j en appelant le N°Azur*, de 8h30 à 19h du Lundi au Vendredi à compter du 4^{ème} jour ouvré après la date de dépôt en indiquant le n° complet et exact du pli, ou par internet www.laposte.fr/courrierinternational (consultation gratuite hors coût de connexion).

Le fait pour l'expéditeur d'utiliser Export 3j vaut acceptation sans réserve des présentes conditions spécifiques.

2- Champs d'application

Export 3j est valable uniquement au départ de France métropolitaine, et vers les destinations suivantes : Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Grande-Bretagne, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède et Suisse, à l'exclusion des îles et territoires rattachés (renseignez-vous au N°Azur ou au guichet).

3- Obligations de l'expéditeur

L'expéditeur affranchit son pli en service Prioritaire, renseigne de manière claire et lisible l'adresse précise et complète du destinataire au recto et l'adresse de l'expéditeur au verso de l'enveloppe. Il est responsable des mentions qu'il porte sur le pli. L'expéditeur appose ensuite l'étiquette de suivi : il décolle la partie autocollante avec les codes à barres du support et appose au recto le volet droit avec les deux codes à barres et rabat au verso le volet à gauche des chevrons. Il conserve le ticket comportant son n° de pli ainsi que les présentes Conditions Spécifiques de Vente.

Si nécessaire, l'expéditeur doit s'acquitter des formalités douanières. L'expéditeur peut obtenir les informations et la liste des documents nécessaires en bureau de Poste ou auprès de son interlocuteur commercial.

Les envois non accompagnés des documents nécessaires dûment complétés seront retournés à l'expéditeur, à ses frais.

4- Acheminement / Distribution

Les plis Export 3j sont acheminés en service prioritaire et bénéficient d'un traitement spécifique ; ils sont distribués dans la boîte aux lettres du destinataire, sans remise contre signature.

Le volet détachable et l'information de distribution enregistrée dans le système d'information Export 3j ne constituent pas une preuve juridique de dépôt ni de distribution.

5- Responsabilité

La responsabilité de La Poste est régie par les règles de l'Union Postale Universelle (la Convention Postale Universelle - version adoptée par le Congrès de Bucarest applicable depuis le 1^{er} janvier 2006 – et les textes pris en application dans leur dernière version en vigueur). Par dérogation, la Poste s'engageant sur un délai de distribution en 3 jours ouvrés, exclusivement sur les destinations desservies en cas de retard, perte, spoliation, avarie, La Poste indemnise l'expéditeur à hauteur d'un Export 3j identique à celui sur lequel porte la réclamation.

Cette indemnisation est exclusive de toute autre. La Poste n'est en aucun cas responsable des dommages et préjudices indirects ou immatériels quelle qu'en soit la cause.

La responsabilité de La Poste est exclue en cas de non respect par l'expéditeur des présentes conditions spécifiques, du fait des déclarations en douane ou en cas de retard dû aux décisions et/ou contrôles effectués par les services douaniers du pays de destination.

6- Réclamation

Si, à l'issue du délai de 4 jours ouvrés après la date de dépôt, la date de distribution (ou le motif de non distribution) n'est pas disponible, une procédure de recherche de votre envoi sera engagée à votre demande. L'information sur la distribution (ou le motif de non distribution) restera accessible pendant 2 mois après la date de dépôt de votre envoi, sur le site www.laposte.fr/courrierinternational ou en appelant le n° Azur*.

Les réclamations doivent être déposées au N° Azur* dans un délai de six mois (à compter du lendemain du jour de dépôt). Pour l'enregistrement de sa réclamation, l'expéditeur doit obligatoirement conserver le volet sur lequel figure le numéro du pli, la date du dépôt, et les coordonnées du destinataire.



(1) On entend par distribution la remise en boîte aux lettres du pli Export 3j ou la mise en instance au bureau de poste avec avis de passage dans la boîte aux lettres. Les conditions de mise en instance sont fonction de chaque destination.